

## Quel faire si ma plainte n'a pas été déposée devant le médiateur compétent ?

Mise à jour : Mercredi 13 juillet 2022

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Cette fiche a été mise à jour il y a plus d'un an.

### Pas de panique !

**Les services de médiation collaborent.** Si la plainte n'arrive pas auprès du bon médiateur, celui que le consommateur a contacté **transmet le dossier au médiateur compétent** dans les meilleurs délais et en informe le consommateur.

### Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

#### Les références légales

Articles XVI.6 2°, XVI.15 du Code de droit économique

Article 4 2° du Règlement de procédure du service de médiation pour le consommateur

#### Les documents types

Aucun document type lié.

